

HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

*La chapelle a été
agrandie et restaurée*

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, créée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 3450 titres à ce jour. « La chapelle a été agrandie et restaurée à différentes époques. Les dernières années du XVI^e siècle ont été très difficiles pour les populations rurales ; le village a souffert et l'église a besoin d'importantes réparations. Le 10 août 1603, un marché est passé entre Germain Burger, couvreur et blanchisseur de Chalon, François Caillet, procureur d'office et Vivant Baudy, échevin de Farges, représentant la communauté. Burger s'engage à recouvrir le clocher et l'église, la nef et le chœur *tant de laves que de tuiles* et passer le mortier à l'intérieur de l'édifice. L'église doit être repavée ainsi que les fonts baptismaux. Il devra éga-

Bientôt réédité

Farges-lès-Chalon

par

Josette Giustiniani-Manvieu

Une première église de style roman

Le village doit son nom à l'existence de forges sur son territoire. Il se développa à partir du Gauchard et son économie était essentiellement basée sur l'agriculture, la culture de la vigne et le commerce des bœufs. Une première église de style roman fut édifée au XII^e siècle avant d'être reconstruite en 1859. En 1790, lors des premières élections, 265 habitants étaient recensés, dont 48 citoyens actifs ayant le droit de vote. Jean Pages devint le premier maire du village le 21 février 1790. Ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle que Farges prit son essor, grâce à la construction de puits et de captages de source, notamment. En mai

1835, Claude Chevrier, négociant à Chalon-sur-Saône, acquiert avec son épouse une maison de maître, communément appelée le château. Leur fils aîné, Jules-Jean Chevrier, fut le cofondateur de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône et une des grandes figures de l'histoire de Farges, où il mourut en 1883. En hommage, la place centrale du bourg porte son nom depuis 1985. C'est la propriété des Chevrier que la Kommandantur choisit pour s'installer en 1940. Les attaques répétées de la voie ferrée par la résistance locale et le harcèlement des convois allemands sur la RN6 plongeront le village dans la tourmente.



lement faire la croix contre la muraille selon que l'on a coutume de faire pour la dédicace d'une église ; comme il devra, à ses frais, rendre posé sur le clocher un poulet de fer battu et blanchy. L'entrepreneur fournira tous les matériaux nécessaires que les habitants seront tenus de charrier et amener sur place. Tout ceci, moyennant la somme de trente-cinq livres sur laquelle seront avancées quinze livres pour acheter les matériaux, le reste sera réglé au fur et à mesure de l'avancement des travaux. »

La vente des villages de Fontaines et Farges

L'ouvrage débute par une étude du site pré-historique des Varennes (les circonstances de la découverte, le gisement, la nature des matériaux utilisés, l'importance du site). Josette Giustiniani-Manvieu poursuit avec *villae Fargis*, le village, les meix, les croix et processions, la maladière ; la création des bailliages, les privilèges des habitants de Fontaines et de Farges, l'évêché, le chapitre cathédral de Saint-Vincent (avec la mésentente entre les chanoines et l'évêque, les dîmes), la paroisse (la convention de 1543, la construction de la cure, l'église, Notre-Dame du Saint-Rosaire), la confrérie de Saint-Sébastien (le noble jeu de l'arc, la réception des chevaliers, les comptes de la confrérie). L'auteur évoque Farges, seigneurie de l'évêché (l'enclave royale du XIV^e au XVI^e siècle, la taille, la vente des villages de Fontaines et Farges, les destructions), les droits seigneuriaux (le droit de tâches, les bornes, le terrier), les dettes de la communauté, les bois (le Curney, l'indivision, le bois de la Rongère, les saules, la chasse), les minimes (la fondation du couvent, les legs et donations, la communauté religieuse, les amodiations). L'étude se poursuit avec la famille Chevrier, les événements de l'année 1789, les impôts royaux et la répartition de la population, la commune, la liste des maires de 1790 à 1992, l'église de 1789 à 1905, des extraits des registres paroissiaux, la vie de la communauté (avec notamment les blayers et les vigniers, les messiers, les gardes champêtres). Les derniers chapitres sont consacrés à la patrie en danger, la famille Sordet-Montalan et le courrier de Saône-et-Loire, l'école, les voies terrestres et aériennes, la communauté villageoise au XIX^e siècle, l'Occupation, la fête, l'arrivée des temps modernes, l'ingénieur Jules-Paul-Jean Chevrier et Farges aujourd'hui.

**MONOGRAPHIES DES VILLES
ET VILLAGES DE FRANCE**

**UNE COLLECTION UNIQUE
EN FRANCE DE 3 452 TITRES**

**49 TITRES SUR
LA SAÔNE-ET-LOIRE**

**Renseignements au
03 23 20 32 19**

FARGES-LÈS-CHALON

La date et les circonstances de la fondation du bourg demeurent inconnues mais on observe que la construction du village ancien était « logique et raisonnée, dans ses rapports avec le groupe comme avec le sol ». Dans les cours des *meix* s'ouvrant sur la Grande Rue, on cultivait des légumes, des arbres fruitiers et du chanvre. Le territoire était partagé en deux juridictions : l'une appartenait au roi et avait pour juge un châtelain ; l'autre appartenait à l'évêque et son bailli jugeait les causes du temporel de l'évêché. Farges était une dépendance de Fontaines, jouissant des mêmes droits et des mêmes franchises. La paroisse de Farges était desservie par le curé de Fontaines. Elle possédait une église mais pas de cure, jusqu'à ce que les habitants décident d'en faire construire une, à leurs frais. Le 24 novembre 1625, un accord fut passé pour y installer un prêtre qui profiterait de tous les héritages dépendant de l'église et pour lequel les villageois devaient planter à leurs frais environ deux ouvrées, qu'il convenait de mettre en vigne. L'église, agrandie et restaurée à différentes époques, fut jugée trop petite par l'évêque d'Autun, lors de sa visite du 21 avril 1853. Comme elle présentait peu d'intérêt d'un point de vue artistique et qu'elle était mal placée par rapport à la voie publique, il fut décidé de la reconstruire entièrement, sur le même emplacement mais sur un axe perpendiculaire. Du XIV^e au XVI^e siècle, Farges faisait partie de la vingtaine de villages qui appartenaient au domaine de la Coutume de Bourgogne mais ne relevaient pas du duché. Ils portaient le nom de « *terres royaulx ès mettes* » et reconnaissaient pour seule autorité celle du roi de France et de ses officiers. Déjà protecteur des abbayes depuis le XII^e siècle, le roi de France s'empressa d'étendre son droit de régale à un droit de garde sur tous les domaines appartenant en propre aux évêques. Après le rattachement de la Bourgogne à la Couronne de France, l'autonomie des enclaves disparut progressivement, avant leur suppression en 1561. Après les ravages exercés par les protestants, le roi décida par un édit de janvier 1563 d'aliéner une partie des biens des gens d'Église. Cette contribution conduisit à la vente des villages de Fontaines et de Farges au baron de Rully, pour la somme de neuf mille livres. En 1569, les reîtres appelés au secours des calvinistes se présentèrent devant Chalon. Mais face à la défense énergique de la ville, une partie d'entre eux se dirigea vers les villages de Virey, Lessard, Fragnes et Farges qui furent saccagés et vers le château de Fontaines qui fut détruit.

Réédition du livre intitulé *Farges-lès-Chalon* publié en 1993 par la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, dans le tome 61 de ses Mémoires.

Réf. 1928-3452 Format : 20 X 30. 218 pages. Prix : 35 € Parution : janvier 2017.

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous ou à la mairie de Farges et au bar-tabac l'Euro, chez Gibert Joseph et à La Mandragore (Chalon).

Retrouvez
**LE LIVRE
D'HISTOIRE**
sur Internet...
www.histoire-locale.fr

*Bulletin
de
souscription*

à retourner à :

Le Livre d'histoire

17, rue de la Citadelle
02250 Autremencourt
Tél. 03 23 20 32 19



Parution janvier 2017
1928-3452

Nom

Adresse

Mail

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire Par C.C.P. Par mandat Par carte bancaire

Notez les 3 derniers chiffres
du n° situé au verso de
votre carte bancaire.

Expirante :

Téléphone (obligatoire) :

Signature (obligatoire) :

Date: / / 2017.

Je commande « **FARGES-LÈS-CHALON** » :

ex. au prix de **35 €**

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 € - 2 ex. 7 € - 3 ex. 8 €

Je souhaite recevoir votre catalogue général 2017 (430 pages)

- 3 450 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais)

Fait à, le

TOTAL :

TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : Le Livre d'histoire.